

**225C0801**  
FR0013447729-FS0386

15 mai 2025

**Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VERALLIA**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 13 mai 2025, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mai 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA, et détenir 7 391 355 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 6,12% du capital et 5,15% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
BNP Paribas Cardif	12 315	0,01	12 315	ns
BNP Paribas Financial Markets Paris	6 558 375	5,43	6 558 375	4,57
BNP Paribas Securities Services	820 665	0,68	820 665	0,57
<b>Total BNP Paribas</b>	<b>7 391 355</b>	<b>6,12</b>	<b>7 391 355</b>	<b>5,15</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA hors marché par sa filiale BNP Paribas Financial Markets.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 368 450 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swaps* » à dénouement en espèces, exercables jusqu'entre le 29 décembre 2025 et le 26 novembre 2029, à des prix unitaires compris entre 27,4028 et 29,40 €.

2. Par le même courrier, la société anonyme BNP Paribas, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 mai 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA, et détenir 7 019 058 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,81% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
BNP Paribas Cardif	12 315	0,01	12 315	ns
BNP Paribas Financial Markets Paris	6 152 925	5,09	6 152 925	4,29
BNP Paribas Securities Services	853 818	0,71	853 818	0,59
<b>Total BNP Paribas</b>	<b>7 019 058</b>	<b>5,81</b>	<b>7 019 058</b>	<b>4,89</b>

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions représentant 143 526 169 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VERALLIA sur le marché.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 364 174 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swaps* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 29 décembre 2025 et le 25 janvier 2029, à des prix unitaires compris entre 27,4028 et 29,36 €.

3. Par courrier reçu le 14 mai 2025, la société anonyme BNP Paribas, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société VERALLIA, et détenir 5 269 891 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 4,36% du capital et 3,67% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
BNP Paribas Cardif	12 315	0,01	12 315	ns
BNP Paribas Financial Markets Paris	5 157 092	4,27	5 157 092	3,59
BNP Paribas Securities Services	853 818	0,08	853 818	0,07
<b>Total BNP Paribas</b>	<b>5 269 891</b>	<b>4,36</b>	<b>5 269 891</b>	<b>3,67</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VERALLIA sur le marché.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 390 879 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swaps* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 7 avril 2026 et le 26 novembre 2029, à des prix unitaires compris entre 27,4028 et 28,9107 €.

---